

Aide-mémoire

Dépouillement des votes anticipés

ÉTAPE 1 Ouvrir l'urne

Le scrutateur :

- s'assure que les scellés sont intacts;
- coupe ces scellés et ouvre l'urne sort tout le matériel de l'urne;
 - ouvre les enveloppes ENV-709 et vide les bulletins dans l'urne
 - complète les sections « personnel du scrutin » et « représentants » du registre.

ÉTAPE 2 Examiner les bulletins de vote

Le scrutateur :

- prend **un bulletin à la fois** et vérifie les initiales (avec le registre pour les urnes BVDS et BVEE);
- examine le bulletin et permet à chaque personne présente de l'examiner;
- déclare soit :

Le bulletin de vote valide	OU	Le bulletin de vote rejeté
<p>Le scrutateur :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ regroupe les bulletins de vote valides en autant de piles qu'il y a de candidats. <p>Le secrétaire :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ utilise la feuille de dénombrement pour faire le décompte (DGE-76.1).	<p>Le scrutateur :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ regroupe les bulletins de vote rejetés en une pile. <p>Le secrétaire :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ coche la case correspondante sur le <i>Relevé des bulletins de vote rejetés</i> (DGE-76.3).	

Un bulletin de vote est rejeté si :

- le bulletin n'a pas été fourni par le scrutateur;
- il n'a pas été marqué du tout;
- il a été marqué en faveur de plus d'un candidat;
- il a été marqué en faveur d'une personne qui n'est pas candidate;
- il a été marqué ailleurs que dans un des cercles;
- il a été marqué au moyen d'un autre crayon que celui qui a été remis par le scrutateur;
- il porte des inscriptions fantaisistes ou injurieuses;
- il porte une marque permettant d'identifier l'électeur.

Porter une attention particulière :

Dans les deux situations suivantes, veuillez vous référer à votre directive :

- absence des initiales sur le bulletin de vote (mettre le bulletin de côté);
- bulletin de vote contesté (prendre une décision immédiatement);

ÉTAPE 3 Compter les bulletins de vote

Le bulletin de vote valide	Le bulletin de vote rejeté
<p>Le scrutateur :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ identifie une enveloppe ENV-708.4 au nom de chaque candidat ;▪ compte les bulletins valides pour chacun et vérifie le tout à l'aide de la feuille de dénombrement (DGE-76.1) ;▪ dépose ces bulletins dans l'enveloppe attribuée au candidat correspondant ;▪ inscrit ce nombre sur chaque enveloppe ;	<p>Le scrutateur :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ compte les bulletins rejetés et vérifie le tout à l'aide du <i>Relevé des bulletins de vote rejetés</i> (DGE-76.3) ;▪ dépose les bulletins dans l'enveloppe ENV-708.3 ;▪ inscrit le nombre de bulletins rejetés sur cette enveloppe ;▪ signe le <i>Relevé des bulletins de vote rejetés</i> (DGE-76.3) ;▪ fait signer ce relevé par le secrétaire et les représentants.

OU

Ne pas oublier de compter les bulletins qui ont été mis de côté, s'il y a lieu.

ÉTAPE 4 Préparer le *Relevé du dépouillement* (DGE-76.2)

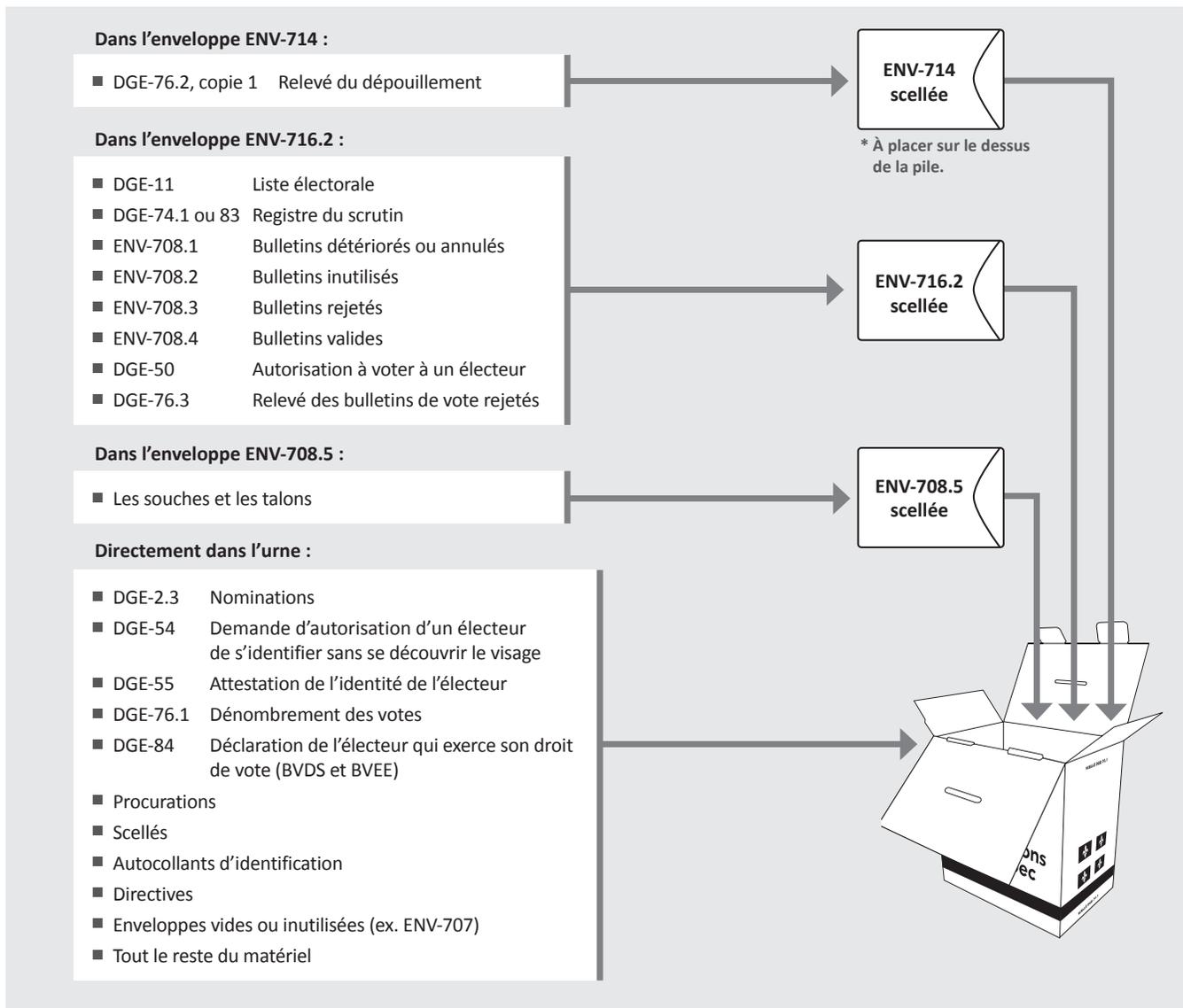
Le scrutateur :

- remplit le *Relevé du dépouillement* (DGE-76.2, se référer à la directive) ;
- date et signe ce relevé et fait signer le secrétaire et les représentants ;
- remet la **copie 2** au PRIMO le plus rapidement possible ;
- dépose la **copie 1** dans l'enveloppe ENV-714 ;
- distribue les autres copies aux représentants et conserve la sienne.

ÉTAPE 5 Refermer l'urne

Le scrutateur :

- scelle toutes les enveloppes, à l'exception de l'enveloppe ENV-716.2, avec des scellés DGE-70.3 ;
- appose ses initiales sur tous les scellés, et le **secrétaire** fait de même ;
- invite les représentants à le faire également ;
- dans la grande enveloppe ENV-716.2, insère :
 - la liste électorale ;
 - le *Registre du scrutin* ;
 - les enveloppes 708.1, 708.2, 708.3 et 708.4 ;
- scelle et appose ses initiales sur cette enveloppe, et le secrétaire fait de même ;
- invite les représentants à le faire également ;
dépose les autres documents dans l'urne ;
- **sur le dessus**, dépose l'enveloppe qui contient le *Relevé du dépouillement* (ENV-714)



À noter : Il est recommandé de demander au PRIMO de vérifier la disposition des documents avant de fermer l'urne.

Le scrutateur :

- colle un scellé DGE-70.3 sur l'orifice de l'urne;
- ferme l'urne en collant de nouveaux scellés DGE-70.1 et DGE-70.2;
- appose ses initiales sur les scellés, et **le secrétaire** fait de même;
- invite les représentants à le faire également.

ÉTAPE 6 Transmettre les résultats au PRIMO

Si ce n'est pas déjà fait, **le scrutateur remet sans tarder la copie 2 du Relevé du dépouillement (DGE-76.2) au PRIMO.**

ÉTAPE 7 Retourner l'urne

Le scrutateur remet l'urne scellée au PRIMO (ou à une autre personne désignée par le directeur du scrutin).

ÉTAPE 8 Remplir le formulaire *Feuille de temps du personnel électoral*

Le scrutateur et le secrétaire remplissent et signent le formulaire *Feuille de temps du personnel électoral* auprès du PRIMO.

